Numéro 155

Samedi
31 mai 1980

Prix : 1 F

12, Cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Diplomatie giscardienne : pas de nuage avec les tortionnaires urugayens • Budget troué du tourisme : Soisson n'a rien vu • Les mensonges de Peyrefitte : la preuve par les textes • Municipalités de gauche : aujourd'hui, Dreux • Objecteurs incarcérés : Bourges trouve que c'est bien fait • Projet socialiste : les dirigeants en direct • Poisson : le gâchis national

La justice selon Peyrefitte

Flic ou voyou

Flic ou voyou... Selon que vous serez l'un ou que vous serez l'autre, vous serez jugé innocent ou coupable. Et si vous n'êtes pas flic, vous courez grand danger d'être présumé voyou. Même si vous ne l'êtes pas.

Le 29 novembre 1972, au commissariat de police de Versailles le sous-brigadier Robert Marquet tue d'une rafale de pistolet mitrailleur un ouvrier Algérien de 32 ans, Mohamed Diab.

Le 29 mai 1980, la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel prononce un non-lieu en faveur du policier, considérant qu'il n'a fait que «riposter à une attaque actuelle, réelle et injuste». Sa riposte n'est pas apparue aux juges «disproportionnée à l'aggression» dont le sous-brigadier avait été l'objet. C'est au contraire la riposte de l'Algérien qui avait été disproportionnée à la première agression du policier qui n'avait fait que lui donner une gifle.

Ayant ainsi innocenté le meurtrier, la Cour n'a cependant pas demandé des dommages et intérêts à la veuve et aux quatre enfants de l'assassiné.

Dans une autre salle du palais de justice, et à peu près en même temps, défilent devant le Tribunal des flagrants délits, les manifestants de mai 80 à la faculté de Jussieu. Tous jeunes, donc tous coupables. Et donc tous condamnés. De trois à six mois de prison pour violence, pour pillage, pour avoir chapardé un sac ou une chemise dans la vitrine éventrée d'un magasin.

Aucun des accusés ne peut contester les faits qui lui sont reprochés puisque les accusateurs qui les accusent sont tous des policiers. Rien que des policiers. Ce seront donc de bons témoins. Même si leurs témoignages sont hésitants et se contredisent. Même si l'on sait que des provocateurs appointés avec mission de saccager les laboratoires, s'étaient infiltrés parmi les étudiants pour qu'on puisse après coup les poursuivre comme casseurs. Même lorsque l'un de ces jeunes affirme haut que l'outil métallique qu'on dit avoir trouvé sur lui a été glissé dans sa poche au cours de son transfert dans le car de police. Les juges ne veulent pas le savoir. Ne veulent rien savoir. Ils ne sont là que pour condamner. Un point c'est tout.

Quant aux provocations, elles n'ont jamais existé puisque le ministre de l'Intérieur a dit que ce n'était pas vrai. Bien que cette fois là, il ne l'ait pas juré «sur son honneur». Réservant sans doute son honneur à une plus importante cause.

Ainsi va la justice selon Peyrefitte, Garde des Sceaux. C'est toujours le même plateau de sa balance qui penche. Parce que c'est celui qu'on charge. Justice a plusieurs classes... qui fait voyager sur le pont les basanés, les chevelus, ...ce sont des misérables. Ce sont les puissants qui avaient à choisir entre «la liberté et la sécurité». Ils ont choisi l'ordre giscardisé.

Georges Fillioud

Affaire de Broglie - Poniatowski :

Les socialistes demandent le dossier d'instruction

Les députés socialistes membres de la Commission Parlementaire spéciale chargée d'examiner la demande de comparution de Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice ont demandé jeudi au Garde des Sceaux de communiquer à cette Commission le dossier d'instruction du crime commis sur la personne de Jean de Broglie.

Dans une lettre au prisident Rivierez, les commissaires socialistes estiment que « la Commission doit disposer des mêmes possibilités que celles que le code de procédure pénale réserve aux magistrats du Parquet et plus particulièrement au procureur de la République ».

Bien entendu, précisent-ils, à l'occasion de cette communication et sauf pour ce qui concerne les pièces afférant à l'ordonnance de renvoi, les membres de la Commission spéciale seraient tenus au secret dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves que le Parquet ».

Une demande logique, quand on constate que les travaux et les auditions effectués par la Commission ont apporté à l'affaire, en quelques séances, plus d'éléments que ne semblaient en avoir fourni en quatre années l'enquête et l'instruction.

Il y a un an, notre ami Georges Dayan s'en allait... Compagnon de toujours, de tous les bons combats, généreux entre tous, le souvenir de sa haute stature n'a pas quitté nos mémoires. En dépit du temps qui a commencé de passer, comment pourrions nous oublier ce regard, tour à tour passionné et amusé qu'il portait sur le monde... et cette force tranquille dont il rayonnait qui avait la chaleur de l'amitié.

Projet Peyrefitte

On change de ton ... et de vitesse

Le R.p.r est rassuré : le premier ministre l'a promis, il n'y aura pas de vote bloqué sur le projet de réforme Peyrefitte. Il n'y aura pas non plus de session extraordinaire du Parlement pour en débattre. Là dessus « Je crois que Raymond Barre est de mon avis » déclarait jeudi (il n'en a pa si souvent l'occassion) Claude Labbé, en ajoutant qu'il faudrait apporter au texte « un certain nombre d'amendements indispensables ». Mais le garde des Sceaux n'a-t-il pas annoncé déjà, qu'il était prêt à accepter « un grand nombre d'amendements ? »

Et le premier ministre en personne n'a-t-il pas enfin, après quatre semaines d'un silence remarqué, engagé la solidarité gouvernementale ?

Soumis le 10 juin prochain à l'Assemblée Nationale en discussion publique, le texte pourrait donc être examiné par le Sénat lors de sa session d'automne. Marc Jacquet, président du groupe R.p.r et Michel Giraud, vice président, ont fait connaitre jeudi leur position : pour être « acceptable » le projet Peyrefitte devra être « fortement amendé » .... Il est vrai que Peyrefitte lui-même déclarait dimanche, « Nous avons adopté la procédure d'urgence, mais ce n'est pas une procédure précipitée ».

épingle

« C'est une première étape, mais elle ne constitue qu'une partie du chemin à parcourir».

André Giraud, ministre de l'Industrie, à propos du dernier rapport de l'O.p.e.p.

POSITION

Un gachis : Le marché du poisson

Vingt tonnes de merluchons (colins) détruites hier à Concarneau et Lorient tandis que, au même moment, un camion de 18 tonnes du même poisson, importé d'Argentine, passait en douane à Lorient. Incohérent !

En Bretagne, plus de 1.100 tonnes de poissons en quatre mois se sont ainsi retrouvés au « trou », c'est-à-dire que ces merlans, ces lingues, ces lieux, ces églefins, ces merlus etc ... tous ces poissons de qualité ont été dirigé vers les sous-produits. Pendant ce temps la France continue d'importer des produits de la mer au rythme de trois à quatre milliards par an. Inadmissible !

Nous sommes là au cœur de l'absurdité d'un système qui fait que, en période de pénurie, les prix flambent mais les marins doivent prendre des risques et travailler dans des conditions très dures ; tandis que si le poisson est d'une abondance relative, comme durant ce printemps, les cours tombent au niveau des prix de retrait et, ni la juste rémunération du marin ni la rentabilité du navire ne peuvent être assurés.

par Gilbert Le Bris
Conseiller général de Concarneau

Plus que jamais, il est malheureusement confirmé que, pour le pêcheur, il ne suffit pas de bien pêcher, il faut aussi bien vendre !

Comment ne pas voir que la destructuion volontaire d'espèces de choix ne manque pas d'interroger nos consciences quand on la confronte aux problèmes de la faim dans le monde et à ceux de la nécessaire protection des ressources dans les eaux communautaires.

Alors faut-il arrêter les bateaux, comme le préconisent certains, ou limiter les prises ? Ce serait à coup sûr accroître le déficit de notre balance commerciale par une augmentation des importations et hypothéquer l'avenir de toute notre pêche.

Faut-il accroître les interventions des organisations de producteurs ? Elles l'on fait elles-même par une nouvelle taxe temporaire mais les efforts financiers ont leurs limites surtout dans une période d'encadrement du crédit !

« Propement scandaleux »

Pour casser ce « cercle vicieux » du marché du poisson, il existe pourtant des remèdes et les socialistes, réunis ce week-end à Boulogne-sur-Mer pour les journées nationales « Mer » auront l'occasion de les rappeler.

Citons-en quelques uns :

— D'abord prendre les moyens pour faire des importations de poisson le complément de la production nationale et non l'inverse comme c'est le cas actuellement avec les conséquences que nous connaissons dans les ports bretons.

— Ensuite permettre, par des efforts appropriés, l'accroissement de la consommation en produits de la mer.

— Enfin donner au F.i.o.m (Fonds d'intervention et d'organisation des marchés) les moyens nécessaires pour que, aux côtés des producteurs, il puisse accroître sa mission de soutien aux productions.

Interrogé par Louis Le Pensec, le Ministre Joël le Theule a reconnu que la destruction de poissons est quelque chose de « proprement scandaleux ». Reste à trouver, et on ne le voit guère du côté gouvernemental, la volonté politique pour éviter le renouvellement de tels « scandales » !.

DOSSIER

Avant les «Journées de la mer» du P.s

4. Relations internationales : la mer sequestrée

Après trois enquêtes sur les problèmes maritimes (Riposte N° 152, 153 et 154), voici le dernier volet de cette étude destinée à donner un aperçu des questions auxquelles le P.s consacre ses Journées de la mer, demain et dimanche à Boulogne-sur-Mer.

Circulation des pétroliers en Manche : un problème d'argent. Conférence de la mer : un autre problème d'argent.

Où que l'on se tourne, les problèmes maritimes dans leur ensemble ne semblent solubles que par des négociations internationales. Mais où que l'on regarde, on constate que les gouvernements, et ce n'est pas propre à la France, cèdent trop souvent devant les puissances d'argent. Chaque fois, l'intérêt collectif le concède à l'intérêt particulier.

Peut-on éviter les accidents en mer ? Pourquoi l'Olympic Bravery s'est-il écrasé sur nos côtes ? Pourquoi le Tanio s'est-il cassé en deux ? Pour un meilleur profit, cela se prouve. L'Olympic, super tanker archi-neuf, s'est écrasé «sans raison» ! Beaucoup laissent cependant dire que le bateau étant amorti (déjà), l'armement Onassis y gagnait à l'écraser volontairement et à toucher sans grande difficulté la prime d'assurance.

Le Tanio était bien commandé et peut-être pas vraiment vieux, mais il avait déjà 22 ans de navigation continue ! Solutions ? La tentation est grande de réglementer. On parle aussi, entre autres parades, de terminaux pétroliers sur l'Atlantique.

On parle aussi, d'un radio-guidage en Manche, inspiré du contrôle aérien.

Ni le gouvernement (à cause de la pollution et de la colère des populations) ni les assureurs n'ont pourtant réellement intérêt à assumer le risque, comme le font les compagnies au nom de la rentabilité. Mais le laxisme de la France est tel que même les lois et les réglementations internationales en vigueur ne sont appliquées que si d'autres pays les lui rappellent, comme c'est le cas pour l'aire spéciale qui étend la souveraineté d'un état côtier à 50 miles quand il y a risque de pollution.

Foire d'empoigne

Encore plus significatif est, surtout pour la France, l'abandon des états devant les multinationales. Ainsi à la session de New-York sur la Conférence de la mer, l'enjeu n'est-il pas moins que le partage du monde, d'un monde où les richesses sont estimées cent fois supérieures en quantité à celles connues ou estimées sur et sous terre.

L'abandon du Tiers-monde par les pays développés, l'abandon des états devant les intérêts privés, ont transformé la conférence en une foire d'empoigne pour les multinationales. Il semble à présent qu'on va légaliser l'arbitraire et accroître l'injustice : pour la seule Afrique, on estime déjà à 65 % les prises de pêche des bateaux non-africains.

L'aspect stratégique n'est pas non plus absent de ces négociations internationales. La libre circulation des navires concerne le passage tant des bateaux de guerre que de ceux de commerce ou de pêche. Dans les trois cas, l'incidence des décisions est primordiale, tant au plan militaire qu'économique : l'absence de politique résolue des uns profite inmanquablement aux autres.

La France a, pratiquement depuis Colbert, négligé sa façade maritime. Oubliant sa façade, elle perdait aussi sa vocation de puissance maritime et ses populations littorales.

Ce ne sont pas les laissez-faire giscardiens qui rendront à notre pays l'une, ni rassureront les autres.

Résumées

Ticket modérateur : discussion reportée

La Commission des Finances et des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a refusé jeudi d'inscrire à son ordre du jour les propositions socialistes et communistes sur l'abrogation du «ticket modérateur d'ordre public». Motif officiel invoqué par le président (Henri Berger) de la Commission : la négociation engagée entre le gouvernement et les mutuelles. Ce qui permet d'éviter un nouvel affrontement avec le R.p.r, partisan déclaré de l'abrogation. On avance, on avance...

R.f.a : + 0,5 % sur les prix

Les chiffres provisoires indiquent que le coût de la vie aura augmenté de 0,5 % au mois de mai en Allemagne fédérale, annonce, jeudi, l'office de statistique.

Ceci porterait le taux d'inflation annuel, calculé sur les douze mois précédents, à 6,1 % rythme le plus élevé depuis septembre 1975 en R.f.a. Pendant ce temps, en France, on s'achemine vers les 16 - 17 % d'inflation annuelle et la dernière enquête du ministère du travail indique une hausse de 3,9 % des salaires ouvriers au premier trimestre soit de 0,9 % inférieure à la hausse des prix pendant la même période.

Enquête : municipalité de gauche
Françoise Gaspard à Dreux :
«Le dénigrement communiste affaiblit toute la gauche»

Mars 1977, en Eure-et-Loir, Dreux et Chartes, comme près d'une centaine de communes de plus de 30.000 habitants, élisaient à leur tête des municipalités d'Union de la gauche, confortant ainsi les progrès électoraux que nous enregistrions depuis 1973.

Depuis, à la tête de ces villes, les socialistes ont effectué un travail considérable, non sans difficultés d'ailleurs. Des finances délicates rendues fragiles par le désengagement financier de l'Etat, les difficultés de la gestion quotidienne de l'entreprise communale, qui est l'un des tous premiers employeurs de la ville, font que malgré le temps passé et l'énergie déployée, les moyens financiers qui peuvent être dégagés pour des initiatives marquantes en matière d'urbanisme par exemple, restent parfois insuffisants.

Il n'empêche que notre travail commence à porter ses fruits. Les quartiers nouveaux sont couverts d'arbres, on se déplace en ville plus aisément, les enfants ne sont plus livrés à eux-mêmes au pied des H.l.m et la ville apprend à s'amuser, qu'il s'agisse des trois semaines de la Récréation drouaise au mois de mai ou de la grande foire de la Saint-Denis qui, après huit siècles d'existence, connaît un nouveau déploiement.

Dreux change. Peut-être un peu plus lentement que nous ne l'avions prévu, mais des résultats concrets sont déjà là et les années prochaines sont promettenses.

Plus grave est notre préoccupation sur l'avenir de l'Union de la gauche.

Le refus du vote par les élus communistes de Dreux du premier budget de l'équipe municipale en janvier 1978 a été ressenti comme un véritable traumatisme par les militants du P.s d'abord, qui, par leur dynamisme, avaient porté notre liste vers la victoire. Mais également par les animateurs des associations et des tous nouveaux comités de quartier. Et plus généralement par tous ceux qui, pour la première fois, rencontraient une municipalité ouverte au dialogue, s'intéressant aux problèmes de la ville : la structure de démocratie locale que nous avions, dès notre élection, favorisée, que nous voulions ouverte et autonome vis-à-vis du pouvoir municipal, connaît un mal à survivre dans ce climat de tension et de division né entre des groupes politiques élus pour travailler ensemble.

Certes, depuis 1979, les budgets sont de nouveau voté par l'ensemble des groupes politiques qui composent le Conseil municipal. Mais chacun ressent les incertitudes que les impératifs de la stratégie nationale du P.c font peser sur l'avenir de la municipalité.

Si le calme est revenu à la mairie, nous restons à la merci d'une campagne locale de dénigrement par rapport à tel ou tel problème, comme cela a été le cas à propos de la politique du logement social, de la rénovation des cités H.l.m ou de la politique scolaire, s'agissant de la création de postes d'enseignants.

Ces campagnes sont brèves et provoquent des réactions immédiates des socialistes. Il n'empêche qu'elles laissent des traces et que si elles ne renforcent pas le P.c, elles contribuent plus globalement à affaiblir l'ensemble de la gauche.

L'attitude du P.c en 1981 au moment de l'élection présidentielle et dans les mois qui précèderont les municipales de 1983, déterminera l'avenir des municipalités d'Union.

Peugeot : L'entreprise inhumaine

Le 9 avril un travailleur immigré reçoit deux télégrammes de sa famille restée au pays d'origine : « votre fille introuvable - venir urgent ». Son enfant (13 ans) avait été effectivement enlevé. Il a fallu **neuf jours,** pour que la hiérarchie Peugeot consente, sous la pression du syndicat, a accorder un congé sans solde, après avoir déclaré qu'en ce genre de télégramme, « on ne peut avoir confiance ».

Dans la région, on appelle cela « les méthodes Peugeot ».

La C.f.d.t a adressé une lettre ouverte à Eric Peugeot, enlevé lui aussi il y a vingt ans « pour qu'une telle situation d'indifférence et de mépris ne puisse plus se reproduire ».

Pour sa part la section socialiste a stigmatisé ces méthodes autoritaires « qui ne peuvent que soulever la réprobation de l'opinion publique et jeter le discrédit sur notre entreprise ».

RIPOSTE
12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél. 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Edition : Gérard Colé
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression** : Gaulier-Paris

Parlez de «Riposte» autour de vous
Faites abonner les militants

TELE - P.S

MUNICIPALITES, FEDERATIONS ET SECTIONS SOCIALISTES

RIPOSTEZ VOS INFORMATIONS.

TELEPHONE : 281.53.00 ; TELEX 660 582 F

COURRIER : 12, CITE MALESHERBES - 75009 PARIS

Présentation du Projet socialiste
En direct dans les entreprises

Le jeudi 29 mai était pour le Parti socialiste la journée de démarrage de sa campagne «Entreprises» : présenter dans mille entreprises l'appel aux travailleurs lancé à la conférence nationale de Massy (voir *Riposte* n° 147).

François Mitterrand s'est rendu aux portes de l'usine Dassault, à Saint-Cloud. Plus de trois cents travailleurs ont écouté et dialogué avec le Premier secrétaire, François Mitterrand a profité de l'occasion pour lancer, *in situ*, un appel à l'Union des forces populaires pour une victoire de la gauche aux élections présidentielles. Le Premier secrétaire a ensuite été reçu par le Comité d'entreprise.

Dans le même temps, Lionel Jospin discutait avec les travailleurs de Rousse-Uclaf, à Romainville. Jean-Pierre Chevènement était à Clermont-Ferrand à la porte des usines Michelin, Claude Germont prenait la parole à la S.n.i.a.s de Toulouse, Michel Pezet à Fos-sur-Mer et Michel Coffineau à la Saviem de Caen.

Pierre Mauroy présentait «l'appel aux travailleurs» aux portes des usines Phildar et à La Lainière de Roubaix. A Brest, c'est Alain Busnel qui était venu discuter avec les ouvriers de l'arsenal.

Le 3 juin, Pierre Joxe prendra la parole à la porte de Bourgogne-Electronique à Dijon.

Cette journée a été une illustration du slogan : «Toute la politique du Parti. Tout le Parti dans l'entreprise».

ARGENTINE

Le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, par la voix de Paul Quilès, député de Paris, a élevé une protestation solennelle contre la rencontre jeudi à 18 h 30, entre le président de l'Assemblée Nationale et Martinez de Hoz, ministre des finances de la junte argentine, qui a également rencontré Stirn, le Président de la République, et qui doit être reçu au C.n.p.f. (*)

Il rappelle que Martinez de Hoz est l'organisateur du système économique qui a fondé la répression sauvage qui s'est abattue depuis plusieurs années sur le peuple argentin. Tortures, disparitions par milliers, terrorisme, fin des libertés publiques : voilà ce qu'incarne Martinez de Hoz.

Il est inconvenant que Giscard d'Estaing et Chaban-Delmas aient accepté de le recevoir.

(*) Une manifestation de protestation a eu lieu vendredi matin, devant le siège du Patronat, au cours de laquelle Yvon Chotard, Vice-Président du C.n.p.f, a reçu des tomates très avancées.

Avec les tortionnaires diplomatie d'abord !

Uruguay : petit pays d'Amérique du Sud, coincé entre l'Argentine et le Brésil. Indépendant depuis 1825. De 1930 à 1960, considéré comme «la Suisse de l'Amérique latine».

Depuis 1968, les grands éleveurs, les banquiers et les industriels exercent le pouvoir en sous-main et mettent le pays en coupe réglée. En riposte, la gauche s'organise et crée le «Front élargi» qui regroupe toutes les forces progressistes. Devant ce danger pour ses intérêts, la droite organise un coup d'état le 17 juin 1973.

Depuis, c'est la terreur. Plus de 50.000 citoyens de toutes les tendances ont connu la prison. Il y a actuellement sept mille prisonniers politiques soumis à des conditions effroyables. La torture y est pratiquée systématiquement.

Parmi ces prisonniers, particulièrement «soignés» par les tortionnaires, un professeur de mathématiques, José Luis Massera, qui a participé au mouvement Tupamaros et est membre du Front élargi.

La proposition des universitaires de Nice de distinguer leur collègue uruguayen en lui conférant le diplôme de Docteur Honoris Causa répondait à un double but :
— reconnaître ses qualités scientifiques, qui ne sont contestées par personne ;
— affirmer par ce choix l'attachement à la Défense des Droits de l'Homme.

Reproduite ci-dessous, vous trouverez la réponse officielle :

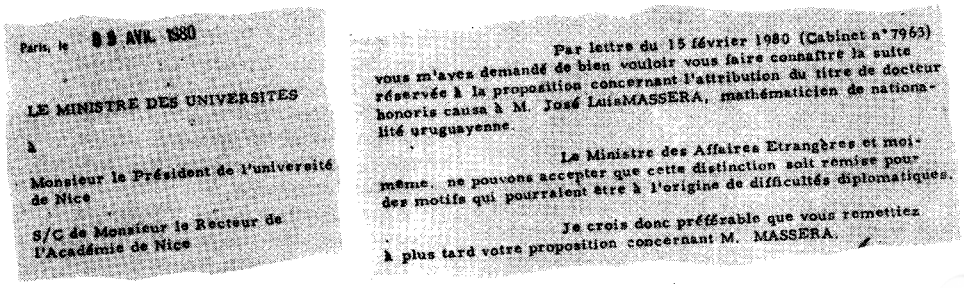

Paris, le 8 AVR. 1980

LE MINISTRE DES UNIVERSITES

à

Monsieur le Président de l'universeité de Nice

S/C de Monsieur le Recteur de l'Académie de Nice

Par lettre du 15 février 1980 (Cabinet n° 7963) vous m'avez demandé de bien vouloir vous faire connaître la suite réservée à la proposition concernant l'attribution du titre de docteur honoris causa à M. José LuisMASSERA, mathématicien de nationalité uruguayenne.

Le Ministre des Affaires Etrangères et moi-même, ne pouvons accepter que cette distinction soit remise pour des motifs qui pourraient être à l'origine de difficultés diplomatiques.

Je crois donc préférable que vous remettiez à plus tard votre proposition concernant M. MASSERA.

En quoi l'octroi d'une distinction scientifique honorifique peut-elle créer des «difficultés diplomatiques» ? Rome n'a d'ailleurs pas empêché son Université d'octroyer la même distinction. Et les relations diplomatiques italo-uruguayennes ne s'en portent pas plus mal.

Elle pourrait par contre altérer les relations plus qu'amicales entre Montévidéo et l'Elysée. Des relations peu avouables. Mais néanmoins ci-dessus avouées.

Peyrefitte : flagrant délit de mensonge

La preuve par les textes

«Pour les flagrants-délits, nous avons repris mot pour mot une proposition de loi socialistqe» déclarait Alain Peyrefitte, dimanche sur *Europe 1*.

Bien entendu, c'est faux. Les deux textes diffèrent fondamentalement, par leur contenu et par leur champ d'application.

Comme nous l'annoncions hier dans «*Riposte*» voici donc les pièces du dossier. A vous de juger.

I. Le contenu des deux textes

La proposition socialiste, tout en supprimant la procédure de flagrant délit dont les défauts sont connus, maintient la possibilité donnée depuis 1975 au Procureur de la République d'inviter la personne arrêté à comparaître devant le tribunal correctionnel dans un délai assez court, mais suffisant pour que l'intéressé puisse organiser sa défense. Le cas échéant, ce « rendez-vous judiciaire » pourrait être assorti d'une mesure de contrôle judiciaire ou de détention provisoire prononcée par un magistrat du siège statuant dans les mêmes conditions et avec les mêmes garanties que s'il s'agissait d'une information.

Le projet gouvernemental reprend des dispositions analogues pour maintenir la personne arrêtée à la disposition de la justice, mais avec deux différence, l'une notable, l'autre essentielle :
— la détention provisoire peut être ordonnée à l'égard de tout inculpé, quelle que soit la peine d'emprisonnement encourue.
— le Procureur de la République reçoit, en outre, des pouvoirs d'investigations considérables qui lui permettront - moyennant quelques autorisations données par un magistrat du siège saisi au coup par coup - de ses substituer au juge d'instruction et d'éluder les droits de la défense.

2. Le champ d'application des deux textes

La proposition socialiste ne concerne que les personnes arrêtées en flagrant délit.

Le projet gouvernemental s'appliquerait au contraire à l'ensemble des délits correctionnels même non flagrants - sous la réserve traditionnelle des infractions politiques, militaires, de presse ...

En définitive, alors que le P.s propose, tout en supprimant la procédure du jugement de flagrant délit, d'assortir le rendez-vous judiciaire - qui n'est pas critiqué - de quelques mesures de sûreté concernant les personnes arrêtées en flagrand délit et encourant une peine d'une certaine gravité, le gouvernement et encourant une peine d'une certaine gravité, le gouvernement veut confier en outre des pouvoirs d'instruction importants au Parquet et appliquer l'ensemble de cette procédure, sous l'appellation anodine de « saisine directe », à la totalité des affaires corectionnelles.

Abonnez-vous à
RIPOSTE
Il vous en coûte à peine
21 F. par mois

Soisson plaide non-coupable

Entendu deux heures, jeudi, par la Commission des finances de l'Assemblée nationale, le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs a considéré que les accusations portées contre lui (sur la gestion de son ministère) étaient «sans fondement».

Un problème demeure tout de même : s'il y a eu des irrégularités, qui en est responsable ?

«De deux choses l'une», déclare Maurice Pourchon, rapporteur du budget en question, qui avait obtenu la comparution de Soisson : «Si M. Soisson ignorait ces pratiques, c'est regrettable pour un ministre responsable. S'il les connaissait, ça l'est encore plus.»

Quand à Robert-André Vivien, R.p.r, il a profité de l'occasion pour rendre un nouvel hommage au *Canard Enchaîné* en souhaitant que l'Assemblée nationale «ne voit pas ses travaux orientés par la presse» et que «l'on ne connaisse pas une affaire chaque mercredi des 51 semaines qui nous séparent de l'élection présidentielle».

Réponse-Pilate

On sait que de nombreux objecteurs de conscience qui ont accompli toutes les formalités nécessaires (et en temps voulu) pour bénéficier du statut légal, ont néanmoins été incarcérés pour insoumission parce que la commission juridictionnelle refuse les demandes « stéréotypées » c'est-à-dire présentées dans des termes identiques, selon une formule-type.

Que ce soit un abus de pouvoir est clair, puisque le conseil d'Etat a jugé à plusieurs reprises ce motif insuffisant.

La commission juridictionnelle continue cependant. Et le recours en conseil d'Etat n'est pas suspensif.

Frank Sérusclat, Sénateur du Rhône avait demandé au ministre de la Défense qu'il intervienne pour libérer les jeunes gens incarcérés.

Réponse du ministre : les règles sont les règles et « le ministre se doit d'en tirer les conséquences au plan de la situation des demandeurs au regard des obligations du service National actif ».

En d'autre termes : « Qu'ils croupissent un peu, ces immondes ! Et si la commission juridictionnelle abuse de ses droits, je m'en lave les mains ! »

Haut-Rhin : licenciée pour bavardage

Jocelyne R. travaillait dans une entreprise de la région frontalière alsacienne. Elle a été licenciée sans préavis. Motif : «bavardage». Comme à l'école.

Elle refuse de quitter immédiatement son poste de travail vu la futilité du motif. L'employeur en vient alors aux coups, avec l'aide d'un employé zélé. Jocelyne est en incapacité provisoire de travail.

La Commission «Lutte des Femmes» de la Fédération Haut-Rhin, dans le cadre de son enquête sur le travail féminin a pu constater (hélas !) que le cas de Jocelyne n'était pas une exception. Elle s'élève contre ces atteintes à la dignité féminine et aux Droits des Femmes au travail.